

EasyJet entre en zone de turbulence sociale!

Jeudi, 12. décembre 2019



Alors que l'accord salarial en cours arrive à son échéance au 31 décembre 2019, les négociations pour de nouveaux salaires pour EasyJet Suisse ont échoué en raison de l'offre inacceptable de la compagnie.

Le SSP est le principal syndicat du domaine aérien en Suisse. Nous sommes le partenaire social d'EasyJet pour le personnel de cabine, et sommes liés par une CCT. EasyJet Suisse possède 17 avions à Genève et 13 avions à Bâle, regroupant près de 700 naviguants.es au 1er décembre 2019. Alors que l'accord salarial en cours arrive à son échéance au 31 décembre 2019, les négociations pour de nouveaux salaires pour EasyJet Suisse ont échoué en raison de l'offre inacceptable de la compagnie.

Depuis plusieurs années, les augmentations salariales ont été basées sur l'indice suisse des prix à la consommation (IPC), négligeant les augmentations régulières et conséquentes des loyers et de la LaMal. Le SSP déplore cette approche et refuse la base d'un indice qui ne prend pas en compte les augmentations du coût réel de la vie. On peut également noter les conditions de travail toujours plus difficiles, avec une augmentation de la charge de travail passant par des avions accueillants toujours plus de passagers pour le même nombre de personnels, ainsi que des amplitudes horaires plus poussées que dans le reste du réseau.

Le salaire mensuel du personnel de cabine EasyJet Suisse est composé d'une part fixe et d'une part variable. La part variable, estimée entre 1400 et 1800 CHF en moyenne, inclut les primes de vol et les commissions sur les ventes à bord. Ces primes de vol sont jusqu'à 50% inférieures que le reste du réseau, notamment en Espagne, Portugal, France, Italie et Royaume-Uni et ce alors que le coût de la vie en Suisse est au moins 30% plus élevé que dans pays susmentionnés. La part fixe est actuellement d'un montant de 3'244 CHF, soit tout juste 50% du salaire médian suisse en 2016. C'est pourtant sur cette part fixe que sont calculé le 2e pilier, ainsi que les compensations maladies, accident et maternité! Avec ces données, nous réclamons donc une offre d'augmentation des parts fixe et variable qui soit représentative de l'évolution des conditions de travail, ainsi que du coût de la vie.

Concernant le rythme de travail, les employés réclament la mise en place des mêmes limitations d'amplitudes horaires que ce qui est actuellement en usage dans les autres bases EasyJet. Les bases suisses sont en effet les seules du réseau à opérer sous les restrictions minimales de l'EASA (1)! À même composition humaine, comment expliquer des horaires de travail notablement plus longs pour les navigants suisses que pour leurs voisins européens, sont-ils plus résistants à la fatigue?

Après désormais six mois de négociations, EasyJet a proposé son offre finale, qui a été refusée par une majorité écrasante du personnel (plus de 90%). Cette offre ne proposait que 2.6% d'augmentation cumulée d'ici 2022, une prime de 300 CHF en 2020 uniquement visant à couvrir l'augmentation LaMal, ainsi qu'une indemnité financière pour compenser le dépassement d'une limite horaire mensuelle – au lieu de la déclarer comme limite mensuelle maximale, favorisant donc l'aspect financier à l'aspect sécurité. EasyJet explique cette offre dérisoire par une conjoncture fragile de l'industrie de l'aviation ; il est cependant important de souligner que pour l'exercice comptable du 1er octobre 2018 au 30 septembre 2019, le groupe a réalisé un bénéfice avant impôt supérieur à 590 millions de francs suisses. Cette semaine, EasyJet a également fait son grand retour dans le FTSE 100, l'indice boursier des cent entreprises britanniques les mieux capitalisées cotées à la bourse de Londres.

Le personnel soutient aujourd'hui en large majorité une demande de revalorisation cumulée de l'ordre de 10% d'ici 2022, et la mise en place dès que possible des limitations de travail journalières et mensuelles existant déjà ailleurs dans le réseau. Selon les informations relayées dans la presse, les pilotes d'EasyJet Switzerland rencontrent également un blocage de leurs négociations.

(1) Soit maximum 13h de travail consécutives (incluant le temps de briefing et le temps passé au sol) pour 2 vols effectués dans la journée, ou 12h consécutives pour 4 vols.